



Conseil économique et social

Distr.: général
6 septembre 2010
Français
Original: anglais, français and
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Cinquantième session

Genève, 30 septembre 2010

Point 3 (b) (ii) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR

– Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:

Mode de financement du fonctionnement de la Commission de contrôle TIR
et du secrétariat TIR

Projet de budget et plan des dépenses pour 2011

Résumé

Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13, paragraphe 1 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.

1. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2011. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement arrêtés et approuvés par la TIRExB à sa réunion de septembre. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
2. Le projet de budget ainsi que le plan de dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR en 2011, ne diffèrent pas de ce qui a été approuvé en 2010 (voir le document TRANS/WP.30/AC.2/2009/9). Le budget de fonctionnement en 2011 est estimé à 1 474 800 dollars des Etats-Unis y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I).
3. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées, soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des éventuels déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 195 800 dollars (soit 15 pour cent de 1 305 100 dollars) en 2011. Pourtant le total estimé des ressources nécessaires en 2011 s'élève à 1 670 600 dollars des Etats-Unis. Cependant, compte tenu du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2010 pour le fonctionnement en 2011 (711 600 dollars), le montant additionnel effectif requis pour 2011 est évalué à 959 000 dollars (montant arrondi). Le montant de 305 000 dollars exceptionnellement transféré par l'IRU en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la CEE et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (on trouvera davantage de détails sur ce qui précède dans l'État du Fonds, à l'annexe 2).
4. On estime actuellement que millions de carnets TIR seront délivrés en 2011. En pareil cas, il sera nécessaire de prélever sur chaque carnet TIR un droit de dollars pour réunir les 959 000 dollars supplémentaires indispensables au financement du fonctionnement en 2011.
5. L'annexe 2 du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/89 prévoit des mesures, procédures et les délais liés au financement des opérations de la TIRExB.

Annexe I

Projet de plan des dépenses 2011

**Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR
(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»;
compte n° ZL-RER-8001)**

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Personnel de projet	919 100
Personnel administratif d'appui	228 000
Honoraires et frais de voyage de consultants	30 000
Voyages officiels	40 000
Frais de mission	30 000
Formation du personnel	15 000
Matériel de bureau et bureautique	20 000
Entretien du matériel de bureau	2 000
Services contractuels externes	20 000
Frais généraux de fonctionnement	1 000
Estimation des dépenses directes totales	1 305 100
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	169 700
Total général	1 474 800

Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2011

Personnel du projet: 919 100 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer pendant un an les salaires et coûts connexes¹ de cinq experts recrutés au titre de contrats à durée déterminée: 1 expert en douane, 1 juriste, 1 expert en gestion de projet ainsi que 2 experts des systèmes informatiques. Ce montant comprend aussi le coût des services d'un expert recruté pour une courte période afin d'aider à l'élaboration des projets informatiques prescrits.

Personnel administratif d'appui: 228 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les salaires et coûts² connexes du personnel administratif d'appui pendant un an.

Honoraires et frais de voyage de consultants: 30 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à couvrir les frais de consultation liés à un audit de sécurité dont le but est de tester le niveau de sécurité des applications Internet développées au sein du secrétariat: le projet «ITDBonline+»

¹ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

² Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

Voyages officiels: 40 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les frais de voyage du personnel de projet et du secrétaire de la Convention TIR.

Frais de mission: 30 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer les frais de subsistance des neuf membres de la TIRExB pour les réunions se tenant en dehors de Genève ainsi que pour celles se tenant à Genève.

Formation du personnel: 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR.

Matériel de bureau et bureautique: 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer l'achat et le remplacement du matériel de bureau nécessaire (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, mobilier de bureau, etc.), y compris le matériel et le logiciel pour la base de données.

Entretien du matériel de bureau: 2 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la réparation et l'entretien du matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, etc.).

Services contractuels externes: 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer des dépenses liées à l'organisation de séminaires et de réunions de la TIRExB en dehors des locaux de l'ONU (salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, réceptions, frais de téléphone ou de télécopie, frais divers, etc.).

Frais généraux de fonctionnement: 1 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à couvrir les coûts de communication (affranchissement du courrier, télécopie, appels longue distance, valise diplomatique) et d'autres frais divers.

Annexe II

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport international routier (TIR) État du Fonds			
(1) Prévisions de dépenses pour 2011			
Prévisions de dépenses pour 2011			1 305 100
13 % Dépenses d'appui au programme			169 700
15 % Réserve de fonctionnement (1 305 100 dollars × 15 %)			<u>195 800</u>
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2011 ^{1/}			<u>1 670 600</u>
Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2010:			
Solde effectif au 31 décembre 2009 ^{2/}	1 773 808		
Contribution pour 2010 versée en 2009	<u>700 000</u>		
Montant total au 31 décembre 2010^{3/}		2 473 808	
Moins: (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)			
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2010	1 150 108		
Provision pour frais de séparation	307 100	<u>1 762 208</u>	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)	<u>305 000</u>		
(2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2010 pour le fonctionnement en 2011			<u>711 600</u>
(3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2011 [(1) – (2)] (arrondi)			<u>959 000</u>
Note 1:	La réserve de liquidités sera utilisée pour compléter les provisions pour frais de séparation en cas de fermeture du secrétariat TIR		
Note 2:	Voir document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2010/10		
Note 3:	Source: États financiers de l'UNOG.		